



CENTRES D'APPELS

Au bout du fil !

La liberté syndicale ne s'use que quand on ne s'en sert pas

FÉVRIER 2013 – BULLETIN N° 14

TOUCHE PAS À MON CDD !

Voici en avant première, le nouveau slogan du SP2C, syndicat patronal du secteur des centres d'appels, qui a diffusé, le 10 janvier 2013 (*veille de la signature de l'accord sur la sécurisation des parcours professionnels*), un communiqué de presse où il conjure la délégation patronale (MEDEF et CGPME) de ne pas cautionner la sur-taxation des contrats courts (CDD et intérim).

Cette prise de position est extrêmement surprenante de la part d'une organisation patronale qui se glorifie, tous les ans, du faible nombre de CDD employés dans le secteur.

Nous aurait-on menti ?

Cela serait particulièrement risible de voir les patrons faire tomber leur masque d'« employeur modèle et social », si cela ne touchait pas des milliers de salarié-e-s réduits à la précarité pour améliorer les bénéfices de quelques actionnaires.

Voilà longtemps que nous dénonçons cet état de fait sans que personne ne nous croit. Nous remercions donc le patronat de confirmer, involontairement, nos propos après les avoir tant contestés.

L'instauration de cette surtaxe, tant décriée, par l'accord sur la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels signé le 11 janvier par la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC, ne nous réjouit pas

pour autant. Car celui-ci étend, à titre expérimental, la création de « Contrat à Durée Indéterminée Intermittent » (CDII) qui ne sont ni plus ni moins qu'un temps partiel annualisé où les salarié-e-s pourront alterner périodes travaillées et non travaillées avec une rémunération « lissée » sur l'année. Comment payer quatre mois de travail en douze fois ! Grosse différence avec un CDD de la même durée : les périodes non travaillées en CDII n'ouvriront pas droit aux allocations

chômage, et le salarié n'aura pas le droit à la prime de précarité des CDD, et bien entendu pas de surtaxe.

Surtaxe ou non, la précarité dans le secteur des centres d'appels n'est donc pas prête de disparaître, car celle-ci est la base même des profits générés dans le secteur.

Les salarié-e-s peuvent dire que « Merci » aux organisations syndicales CFDT, CFTC et CFE-CGC pour cette avenir « radieux » !

**La précarité ne se négocie pas.
Elle se combat !!!**

Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Nom entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Secteur d'activité : _____

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

- Employé Technicien Agent de maîtrise
 Cadre Ingénieur

A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.